

## Métadonnées: Réduction des substances toxiques

Ce tableau fournit des informations essentielles sur les données du programme.

<b>Titre</b>	Réduction des substances toxiques
<b>Résumé</b>	<p>Historiquement, dans le cadre de son Programme de réduction des substances toxiques, l'Ontario a aidé les installations réglementées à utiliser moins de substances toxiques et à opter pour des solutions de rechange plus sécuritaires dans le cadre de la Loi sur la réduction des toxiques. En vertu de cette loi, les installations réglementées de l'Ontario étaient tenues de :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) faire le suivi des substances toxiques utilisées, créées, émises, éliminées, transférées et contenues dans les produits, les quantifier et produire des rapports annuels les concernant;</li><li>2) élaborer des plans pour réduire l'utilisation et la création de ces substances;</li><li>3) fournir des rapports annuels et des sommaires de leurs plans à leurs employés et au grand public.</li></ol> <p>Le 31 décembre 2021, la <a href="#">Loi sur la réduction des toxiques et ses règlements connexes ont été abrogés</a>, ce qui a mis fin au Programme de réduction des substances toxiques.</p>
<b>Statut</b>	Historique
<b>Personne-ressource</b>	Nom : Arif Mahmood Courriel : Arif.Mahmood@ontario.ca Organisation : Direction de la surveillance environnementale, MEPP Rôle : Auteur
<b>Parties responsables citées</b>	Nom : Arif Mahmood Courriel : Arif.Mahmood@ontario.ca Organisation : Direction de la surveillance environnementale, MEPP Rôle : Personne-ressource
<b>Mots-clés</b>	SUBSTANCES TOXIQUES, LOI SUR LA RÉDUCTION DES TOXIQUES, TOXIQUE, PRODUITS CHIMIQUES PRÉOCCUPANTS
<b>Limites géographiques</b>	À l'ouest : -95.15699 À l'est : -74.30798 Au sud : 41.6723 Au nord : 56.850117
	<p>Les données sur le Programme de réduction des substances toxiques ont été diffusées sur les forums publics couvrant les périodes spécifiées :</p> <p>*****CATALOGUE DE DONNÉES OUVERTES*****</p> <p>Période : 2010 – 2020</p> <p><a href="https://data.ontario.ca/fr/dataset/toxics-reduction-act-reporting">https://data.ontario.ca/fr/dataset/toxics-reduction-act-reporting</a></p> <p>À jour au 6 janvier 2022; il n'y aura plus de mise à jour, car la législation a été abrogée et le programme a pris fin.</p> <p>Autres considérations sur les données :</p> <p>Pour les années 2018-2020, les données saisies dans les champs Releases to Air – Annual Percentage Change (Rejets dans l'air – Pourcentage de variation annuelle) et Releases to Air – Reporting Period of Last Reported Quantity (Rejets dans l'air – Période de déclaration de la plus récente quantité déclarée) ont été retirées, car une erreur de système menaçait leur fiabilité.</p> <p>Pour l'année 2019, les données déclarées concernant l'acétone (numéro CAS RN 67-64-1) ont été retirées, car elles avaient été déclarées au ministère par mégarde à la suite d'une erreur du système.</p> <p>Pour l'année 2020, les données du rapport annuel sur l'acétate d'éther</p>

**Renseignements supplémentaires**

méthylrique de propylène glycol (numéro CAS RN 108-65-6) n'apparaissent pas à cause d'une erreur dans le système. Cette substance était déclarée par <5 % des installations réglementées par la Loi sur la réduction des toxiques et représente <1 % du volume total des substances utilisées, créées et émises, telles que déclarées par les installations réglementées.

Veuillez écrire à [ToxicsReporting@Ontario.ca](mailto:ToxicsReporting@Ontario.ca) pour obtenir de plus amples renseignements sur ces données.

\*\*\*\*\*CARTES  
INTERACTIVES\*\*\*\*\*  
Période : 2010 - 2020

<https://www.ontario.ca/fr/page/carte-du-programme-de-reduction-des-substances-toxiques>

À jour au 6 janvier 2022; il n'y aura plus de mise à jour, car la législation a été abrogée et le programme a pris fin.

Autres considérations sur les données :

Pour les années 2018-2020, les données saisies dans les champs Releases to Air – Annual Percentage Change (Rejets dans l'air – Pourcentage de variation annuelle) et Releases to Air – Reporting Period of Last Reported Quantity (Rejets dans l'air – Période de déclaration de la plus récente quantité déclarée) ont été retirées, car une erreur de système menaçait leur fiabilité.

Pour l'année 2019, les données déclarées concernant l'acétone (numéro CAS RN 67-64-1) ont été retirées, car elles avaient été déclarées au ministère par mégarde à la suite d'une erreur du système.

Pour l'année 2020, les données du rapport annuel sur l'acétate d'éther méthylrique de propylène glycol (numéro CAS RN 108-65-6) n'apparaissent pas à cause d'une erreur dans le système. Cette substance était déclarée par <5 % des installations réglementées par la Loi sur la réduction des toxiques et représente <1 % du volume total des substances utilisées, créées et émises, telles que déclarées par les installations réglementées.

Veuillez écrire à [ToxicsReporting@Ontario.ca](mailto:ToxicsReporting@Ontario.ca) pour obtenir de plus amples renseignements sur ces données.

**Timbre dateur**

2022-12-06